



Conseil Municipal du 28 novembre 2020 Procès-verbal

L'an deux mil vingt, le 28 Novembre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2020

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Estelle FORGET, Thierry MERRAND, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH-LE GALL, Philippe POHAREC, Françoise LE MITOUARD, Réjane LOUIN, Guéna PRIGENT, Guy NICOL, Théophile PAIMPARAY

Etaient absents : Nicolas TANGUY Pouvoir à Gwenolé GUYOMARC'H
 Françoise HAMEURY Pouvoir à Yann BRIAND
 Charlotte BERTALOT Pouvoir à Nicolas BOTROS

Secrétaire de séance : Réjane LOUIN

Décisions modificatives – Budget Commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commission des finances, réunie le 21 novembre 2020, a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Article	Montant
011	60611 – Eau et Assainissement	8.000,00
011	60632 – Fournitures de petit équipement	20.000,00
011	6068 – Autres matières et fournitures	3.000,00
014	739118 – Autres reversements fiscalité	2.000,00
65	65541 - Contributions	4.000,00
66	66111 - Intérêts	3.500,00
	Total Dépenses	40.500,00

Recettes :

Chapitre	Article	Montant
013	6419 - Remboursement sur rémunération du personnel	20.000,00
042	722 – Immos corporelles (travaux en régie)	9.687,00
	7381 -Taxe additionnelle des droits de mutation	10.813,00
	Total Recettes	40.500,00

Section d'investissement**Dépenses :**

Chapitre	Article	Montant
040	2313 – Travaux Bâtiments en régie	9.687,00
16	1641 – Emprunts (remboursement capital)	9.000,00
23	2315 - Travaux	-18.687,00
	Total Dépenses	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **Approuve** les décisions modificatives ci-dessus

Tarifs Communaux 2021

Monsieur le Maire, considérant l'avis unanime de la commission des finances réunie le 21 novembre 2020 propose le maintien des tarifs 2020, pour l'année 2021, à savoir :

Location Bâtiments communaux

Salle Polyvalente

Associations extérieures ou commerçants

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - A chaque occupation de salle | 53,00 € |
| - Déballage commercial | 255,00 € |
| - Apéritif – goûter | 158,00 € |
| - Repas – animation | 320,00 € |

Apéritifs

- Habitants de la commune	138,00 €
- Personnes extérieures à la commune	220,00 €

Banquets avec occupation de l'office

- Habitants de la commune	400,00 €
- Personnes extérieures à la commune	655,00 €
- 2 ^{ème} journée : application ½ tarif	
- Forfait ménage	100,00 €

Salle Ti ar Vark

Associations extérieures ou commerçants

- A chaque occupation de salle	50,00 €
- Déballage commercial	150,00 €
- Apéritif – goûter	100,00 €
- Repas – animation	200,00 €

Apéritifs

- Habitants de la commune	100,00 €
- Personnes extérieures à la commune	180,00 €

Banquets avec occupation de l'office

- Habitants de la commune	300,00 €
- Personnes extérieures à la commune	500,00 €
- 2 ^{ème} journée : application ½ tarif	
- Forfait ménage	100,00 €

Jardin du Presbytère

Apéritif

- Habitants de la commune	102,00 €
- Personnes extérieures à la commune	215,00 €
- 2 ^{ème} journée : application ½ tarif	

Apéritif avec barnum (du 15.04 au 15.09)

- Habitants de la commune	250,00 €
- Personnes extérieures à la commune	470,00 €
- 2 ^{ème} journée : application ½ tarif	

Salle d'animation camping

- Habitants de la commune	155,00 €
- Personnes extérieures à la commune	310,00 €
- 2 ^{ème} journée : application ½ tarif	
- Goûter anniversaire (exclusivement pour les locquirécois)	75,00 €

Club House 75,00 €

Cantine scolaire

- Repas enfant 2,60 €
- Repas enseignant 4,20 €

Garderie municipale

- De 7h30 à 8h30 0,96 €
- De 8h30 à 8h50 0,57 €
- De 16h30 à 19h30 1,80 €

Redevance infrastructures touristiques*

- Pour 1 mois 120,00 €
- Pour 2 mois 175,00 €
- Pour 3 mois 240,00 €

** Concerne les caravanes et mobil-homes non soumis à la taxe d'habitation. Montant par habitacle sur un même terrain*

Occupation du domaine public

Terrasses, appareils à glaces, déballage commercial
Prix au m² (cas général) 13,25 €
Terrasses de café – Place du Port 23,50 €
Terrasses de café – Ti Bras ar Porzh 13,25 €
Par appareil à glaces 105,00 €
Déballage commercial : prix au m² 6,20 €

Les animations

Guignol 33,00 €
Grand cirque 105,00 €
Camion vente 55,00 €
Petit manège : par jour 20,00 €
Auto-tamponneuses : par jour 20,00 €

Le marché

Saison (du 16/06 au 15/09)

- Petit emplacement (inf. ou = à 2 mètres) 3,50 €
- Par mètre linéaire au-delà des 2 mètres 2,00 €

Hors saison

- Emplacement inférieur à 5 mètres 3,50 €
- Emplacement supérieur à 5 mètres 7,00 €

- Emplacement supérieur à 10 mètres 10,50 €
- Emplacement supérieur à 15 mètres 14,00 €

Abonnement annuel (40 semaines)

- Emplacement inférieur à 5 mètres 140,00 €
- Emplacement supérieur à 5 mètres 280,00 €

Abonnement saisonnier (20 semaines) début avril à fin septembre ou Toussaint

- Emplacement inférieur à 5 mètres 70,00 €
- Emplacement supérieur à 5 mètres 140,00 €
- Emplacement supérieur à 10 mètres 210,00 €
- Emplacement supérieur à 15 mètres 280,00 €

Electricité

- Connexion matériel haute consommation 1,00 €
- Connexion matériel basse consommation 0,50 €

Cimetière

Concession

- Concession 2 m² - 50 ans 230,00 €
- Concession 3 m² - 50 ans 345,00 €
- Concession 4 m² - 50 ans 460,00 €
- Concession 2 m² - 30 ans 175,00 €
- Concession 3 m² - 30 ans 230,00 €
- Concession 4 m² - 30 ans 295,00 €
- Petite concession pour urne 50 ans 155,00 €
- Petite concession pour urne 30 ans 105,00 €

Colombarium

Petites cases

- 10 ans 165,00 €
- 20 ans 330,00 €
- 30 ans 495,00 €
- 50 ans 605,00 €

Grandes cases

- 10 ans 250,00 €
- 20 ans 495,00 €
- 30 ans 745,00 €
- 50 ans 910,00 €

- Ouverture et fermeture colombarium 25,00 €

Photocopies – Fax

- A4	0,30 €
- A3	0,40 €
- A4 couleur	0,80 €
- A3 couleur	1,00 €
- Extrait cadastral (par courrier)	1,80 €
- Extrait cadastral (sur place)	1,00 €
- Fax	3,30 €
- Reliure document	5,00 €
- Copie dossier PLU	200,00 €

Utilisation horaire de la main d'œuvre et du personnel communal

- Camion (avec chauffeur)	80,00 €
- Tractopelle (avec chauffeur)	120,00 €
- Voiture légère (avec chauffeur)	60,00 €
- Main d'œuvre technique	60,00 €
- Frais d'intervention municipale dans les procédures contentieuses de défrichage	500,00 €
- Location de barnum (à l'unité) 6m x 12 m	260,00 €
- Caution barnum	1.500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve les tarifs communaux ci-dessus pour l'année 2021

Tarifs Camping 2021

Monsieur le Maire, considérant l'avis unanime de la commission camping réunie le 19 novembre et de la commission des finances réunie le 21 novembre 2020 propose le maintien des tarifs 2020, pour l'année 2021, à savoir :

Camping

	01/01 au 03/04	03/04 au 22/05	22/05 au 03/07	03/07 au 28/08
	13/11 au 31/12	16/10 au 13/11	28/08 au 16/10	
Forfait Confort- 2 Adultes + Electricité + Voiture	15 €	18 €	19 €	20 €
Forfait Nature 2 Adultes + Voiture	11 €	13 €	15 €	17 €
Forfait Cycliste et Marcheur (2 personne)	5 €	7 €	8 €	10 €
Supplément CAMPEUR + 12 ans	3 €	4 €	5 €	6 €
Supplément CAMPEUR 3 à 12 ans	GRATUIT	3 €	3.50 €	4 €
Supplément VOIRURE + REMORQUE	GRATUIT	3 €	4 €	5 €
Supplément ANIMAL	GRATUIT	1 €	1 €	1 €

Garage mort bord de mer / Garage mort retrait bord de mer	10 € / 5 €	10 € / 5 €	10 € / 5 €	20 € / 10 €
Electricité	4 €	4 €	4 €	4 €
Emplacement (+ 1 voiture)	5 €	6 €	7 €	8 €

Camping-Car

	01/01 Au 03/04 13/11 au 31/12	03/04 Au 22/05 16/10 au 13/11	22/05 Au 03/07 28/08 au 16/10	03/07 Au 28/08
Forfait Confort 2 pers. + elect. + accès sanitaire	15 €	18 €	19 €	20 €
Forfait Nature 2 pers. + accès sanitaire	11 €	13 €	15 €	17 €
Forfait Parking (maxi 48 h) 2 pers. + elect. (Pas d'accès sanitaire)	10 €	14 €	16 €	
Stop accueil / Journée	8 €			Pas de stop accueil
Aire de Service (vidange, eau)	5 €			

Hébergements

		Du 01/01 au 03/04 Du 30/10 au 31/12	Du 04/04 au 03/07 Du 28/08 au 30/10	Du 03/07 au 16/07 Du 14/08 Au 28/08	Du 16/07 au 14/08
Chalets 4 pers	Semaine	300 €	400 €	550 €	620 €
	Nuitée	60 €	70 €	90 € (pas de réservation)	
	3 Nuitées	150 €	190 €		
	Nuitée Week-end *	65 €	75 €		
Chalets 6 pers	Semaine	350 €	450 €	650 €	730 €
	Nuitée	70 €	90 €	120 € (pas de réservation)	
	3 Nuitées	190 €	240 €		
	Nuitée weekend *	75 €	95 €		
Chalets 4 pers N°6, 7, 8, 9, 9A	Semaine	250 €	340 €	500 €	550 €
	Nuitée	45 €	60 €	80 € (pas de réservation)	
	3 Nuitées	120 €	150 €		
	Nuitée Week-end *	55 €	65 €		
Roulottes	Semaine	280 €	390 €	540 €	600 €

	Nuitée	58 €	68 €	88 € (pas de réservation)	
	3 Nuitées	160 €	180 €		
	Nuitée Week-end *	63 €	73 €		
Cabanes 2 pers	Semaine	200 €	300 €	350 €	385 €
	Nuitée	30 €	45 €	50 €	57 €
	3 Nuitées	80 €	110 €		
	Nuitée Week-end *	35 €	50 €		
Caravane	Nuit (1pers.)	15 €			

*vendredi, samedi et dimanche

<u>Salle d'animation</u>	Du 01/01 au 03/04 _____		Du 03/04 au 03/07 _____	
	Du 16/10 au 31/12		Du 28/08 au 16/10	
<u>n</u>				
Journée	300 €		400 €	
2^{ème} jour	150 €		200 €	
Journée Locquirécois	155 €		200 €	
2^{ème} jour Locquirécois	77.50 €		100 €	

Tarifs Services 2021

Ménage fin de séjour en chalet : 50 €

Location de barbecue

- 1 jour : 2 €
- 1 semaine : 10 €
- 15 jours et + : 15 €

Linge :

- Sèche-linge : 3 €
- Lave-linge : 5 €
- Dose lessive : 1 €

Draps (jetables) :

- Confort (conseillés pour la semaine) : petit lit : 10 €, grand lit : 15 €
- Pratique (conseillés pour une nuitée) : petit lit : 3 €, grand lit : 4 €

Location frigo : 20 euros la semaine

Location TV : 10 € les 2 jours, 20 € la semaine, 30 € pour 2 semaines.

Droit de place commerce ambulant

- 30 euros par prestation (par jour pour le logiciel de gestion)

Accès camping (pour les personnes extérieures au camping)

- Douches et toilettes : 2 €
- Aire de service de camping-car : 5 €

Taxe de séjour

Du 1 janvier au 31 décembre : 0.22 € par personne à partir de 18 ans

Vente d'articles avec logo camping

- AUTO COLLANT : 2 €
- Sweat shirt adulte : 30 €
- T shirt adulte : 15 €
- T shirt enfant : 12 €

Boulangerie

	Tarifs de vente aux campeurs
Baguette	1.00€
Pain miche	1.40€
Tradition	1.30€
P. au chocolat	1.00€
Croissant	1.00€
P. complet	1.90€

Location kayak, paddle,...

Matériel nautique	1h	2h	½ journée	Journée	CAUTION
Kayak simple	12 €	20 €	25 €	45 €	200 €
Kayak double	20 €	35 €	45 €	85 €	300 €
Stand Up Paddle	15 €	24 €	30 €	45 €	200 €
Bidon étanche	1€	1 €	2 €	3 €	20 €

Vélos	½ journée	Journée	3 jours	7 jours	CAUTION
VTT - VTC	10 €	15 €	35 €	55 €	150 €
VTT enfant	8 €	12 €	30 €	50 €	150 €
Fatbike	12 € de l'heure				200 €
Vélo électrique	15 €	22 €	50 €	80 €	500 €
Panier	3	4	5	8	20 €
Porte-bébé	4 €	6 €	12 €	30 €	50 €

Mini Golf

Campeurs	Gratuit
Locquirecois (<i>gratuit – 3 ans</i>)	Adultes (10 ans et plus) : 5 euros Enfants (3-10 ans) : 3 euros
Hors Locquirec (<i>gratuit – 3 ans</i>)	Adultes (10 ans et plus) : 8 euros Enfants (3-10 ans) : 6 euros

Promotions Camping 2021 (*offres non cumulables*)

PARTENARIATS

- **20% « Pass'sport camping »** = au moins 1 séance sportive validée dans une association ou une école sportive de Locquirec (surf, voile, char à voile,...)
- **20% Associations** = associations de ou hors Locquirec apportant des séjours en hébergement ou emplacement

CAMPING - *Incitation à prolonger les séjours en basse saison*

Pour les campeurs et les camping-cars, du 01/01 au 04/07 et du 29/08 au 31/12 :

3 = 4 soit 3 nuitées payées, la 4^{ème} offerte

5 = 7 soit 5 nuitées payées, les 6 et 7^{ème} offertes

11 = 14 soit 11 nuitées payées, les 12, 13 et 14^{ème} offertes

Continuer d'encourager la longévité :

- **20 %** pour les séjours de + d'un mois (*soit 20% de réduction dès le 1^{er} mois et sur le 2^{ème}*)
- **30 %** sur les mois supplémentaires à partir du 3^{ème} mois (*soit 30% le 3^{ème} mois et ...*)

LES CHALETS

Les Locquirecois :

- **20%** sur les séjours en chalets du 01/01 au 04/07 et du 29/08 au 31/12

Les locations groupées :

- **20 %** sur la location de la salle + minimum 1 hébergement du 01/01 au 04/07 et du 29/08 au 31/12
- **20 %** sur les locations groupées à partir de 3 hébergements, du 01/01 au 04/07 et du 29/08 au 31/12

Les locations longues :

- 30 %** sur les semaines au-delà des 2 premières, du 01/01 au 04/07 et du 29/08 au 31/12

Les « travailleurs »

-**30 %** pour les personnes en situation de travail temporaire dans la région, sur justificatif (*contrat de travail, ordre de mission, ...*) pour les chalets ou le camping.

REDUCTION SPÉCIALE 2021 - CLIENTS PORTEUR DE LA « CAMPING KEY EUROPE »



Tarification spéciale suite à l'adhésion du camping à l'ANWB" pour le marché hollandais, soit pour les clients porteurs de la "camping key Europe" CKE.

RÉDUCTION CAMPING HORS JUILLET / AOÛT - du 1/01/ au 30/06 et du 01/09 au 31/12

le forfait confort à 14 euros

RÉDUCTION CAMPING EN JUILLET / AOÛT - du 1/07 au 31/08

10 % de réduction sur le forfait confort à 20 euros

RÉDUCTION DUREE DE SEJOUR HORS JUILLET / AOÛT - du 1/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

une réduction spéciale sur les durées de séjour, soit 7 nuits passées = 6 nuits payées (6=7)

RÉDUCTION CHALET HORS JUILLET / AOÛT - du 1/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12

10% de réduction sur le tarif semaine (7 nuits mini)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les tarifs camping ci-dessus pour l'année 2021*

Tarifs Port 2021

Monsieur le Maire, considérant l'avis unanime de la commission des finances réunie le 21 novembre 2020 propose le maintien des tarifs 2020, pour l'année 2021, à savoir :

	Tarif 2021
Corps-mort Port	135,00 €
Bateau inférieur à 6 mètres	

Corps-mort Port Bateau de 6 mètres à 6m99	170,00 €
Corps-mort Port Bateau de 7 mètres à 8 mètres	185 €
Corps-mort Le Lièvre/ile Blanche Bateau inférieur à 6 mètres	125,00 €
Corps-mort Le Lièvre/Ile Blanche Bateau de 6 mètres à 6m99	160,00 €
Corps-mort Le Lièvre/Ile Blanche Bateau de 7 mètres à 8 mètres	170,00 €
Corps-mort Ile Verte	352,00 €
Nuitée Port bouée passage	7,00 €
Nuitée Ile verte (7 jours maxi)	12,00 €
Parking à bateaux (Par mois et par mètre)	13,00 €

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les tarifs portuaires ci-dessus pour l'année 2021*

Soutien au commerce local – exonération loyers commerciaux

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la commission des finances a examiné les demandes d'exonération des loyers commerciaux pour les commerces ayant dû fermer lors de cette seconde période de confinement.

Monsieur le Maire rappelle les aides accordées lors du 1^{er} confinement et souhaiterait vivement que les bailleurs privés accordent aussi des aides aux commerces auxquels ils louent des locaux.

A l'unanimité, les membres ont approuvé l'exonération d'un mois de loyer.

En soutien au maintien du commerce local, il est proposé d'exonérer, pour le mois de décembre 2020, les loyers pour les commerces ci-après :

- l'arrosier,
- Lili sur la Falaise,
- L'atelier de Linou,
- Beauté Marine.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'exonération de loyer, pour le mois de décembre 2020, aux commerces ci-dessus.

DETR 2021 – Reconstruction Poste SNSM

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et précise que le projet de reconstruction du local SNSM situé Place du Port actuellement à l'étude s'inscrit dans les opérations éligibles au titre de la DETR 2021.

En effet, ce projet, consistant en la démolition de l'actuel poste SNSM et sa reconstruction qui intégrera la mise aux normes d'accessibilité et qui permettra aux surveillants de baignade et aux sauveteurs en mer de disposer d'un local fonctionnel pour la mise en œuvre de leurs missions.

Le coût de cette opération est estimé à 180.000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 pour le programme de reconstruction du Poste SNSM du Port, au taux maximum,

Demande à Monsieur le Maire de solliciter également la Région, le Département et Morlaix Communauté afin d'obtenir également des subventions de ces instances.

Demande de Fonds de concours Morlaix Communauté – Reconstruction Poste SNSM

Monsieur le Maire informe l'assemblée des modalités d'instruction et d'attribution des Fonds de concours alloués par Morlaix Communauté et précise que le projet de reconstruction du local SNSM situé Place du Port actuellement à l'étude s'inscrit dans les opérations éligibles.

En effet, ce projet, consistant en la démolition de l'actuel poste SNSM et sa reconstruction qui intégrera la mise aux normes d'accessibilité et qui permettra aux surveillants de baignade et aux sauveteurs en mer de disposer d'un local fonctionnel pour la mise en œuvre de leurs missions. Cet équipement relève de l'intérêt communautaire pour le Territoire de Morlaix Communauté.

Le coût de cette opération est estimé à 180.000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la demande de Fonds de concours auprès de Morlaix Communauté pour le programme de reconstruction du Poste SNSM du Port, au taux maximum,

Travaux bâtiments communaux – Changement huisseries école maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Bâtiments communaux, réunie le 25 novembre, a approuvé à l'unanimité le changement des huisseries de l'école maternelle, et le devis présenté par l'entreprise MOYOU pour un montant total de 10.388,09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le changement des huisseries du bâtiment de l'école maternelle de Locquirec,

Autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise MOYOU, d'un montant de 10.388,09 € TTC.

Travaux bâtiments communaux – changement portes garages 2^{ème} Bloc Le Moguérou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission Bâtiments communaux, réunie le 25 novembre, a approuvé à l'unanimité le changement des portes des garages du 2^{ème} bloc des logements du Lotissement du Moguérou, soit pour les logements 6-7-8-9 et 10, et le devis présenté par l'entreprise MOYOU pour un montant total de 4.948,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le changement des portes de garage du 2^{ème} bloc des logements du Lotissement du Moguérou

Autorise le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise MOYOU, d'un montant de 4.948,02 € TTC.

Instruction des autorisations du droit des sols – prolongation de la convention avec morlaix Communauté

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, Morlaix Communauté a créé en 2015 un service Application du Droit des Sols (ADS) afin de pallier au désengagement de l'Etat en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. La Commune de Locquirec a décidé de faire appel à ce service par délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2015.

Les conventions passées entre les communes et Morlaix Communauté deviendront caduques à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du renouvellement de l'exécutif communautaire, soit le 16 janvier 2021.

Préalablement à leur reconduction ou leur réécriture, Morlaix Communauté souhaite se réinterroger avec les communes sur les modalités de fonctionnement et le périmètre de ce service en :

- dressant le bilan de la période 2015/2020 : niveau de satisfaction des communes, coût du service ;
- réinterrogeant les attentes et intentions des communes : nature des actes à instruire, prestations attendues, position de Morlaix et Carantec ;
- discutant des futures modalités de fonctionnement du service : organisation, nature des prestations proposées, niveau de facturation...

Pour le faire sereinement et dans des conditions optimales, il est proposé de prolonger d'un an la durée des conventions actuelles et d'engager parallèlement la réflexion sur les évolutions possibles

et souhaitées de cette prestation proposée aux communes, afin d'aboutir à une éventuelle nouvelle définition pour l'été 2021.

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mars 2015,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la prolongation pour une durée d'un an de la convention actuelle avec Morlaix Communauté de mise à disposition du service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols,

Autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Convention de prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales entre la commune et Morlaix Communauté

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, Morlaix Communauté exerce les compétences Eau et Assainissement des eaux usées.

Conformément à la loi NOTRe et Ferrand, Morlaix a intégré la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » depuis le 1^{er} janvier 2020. Les statuts de Morlaix Communauté, modifiés par arrêté préfectoral AP 2019 301-0001 du 28 octobre 2019, ont intégré cette compétence obligatoire avec effet au 1^{er} janvier 2020.

L'Article L2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi du 29 décembre 2014 définit la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » comme la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

En qualité de gestionnaire du service eau pluviale urbaine, Morlaix Communauté portera l'investissement du patrimoine, en relation concertée avec les communes membres et dans un esprit de dialogue permanent.

Afin de faciliter la compétence de l'EPCI, dans une logique de bonne organisation des services sur le territoire, Morlaix Communauté souhaite confier par voie de convention de gestion aux communes, l'entretien des ouvrages.

La présente convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette prestation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le maire à la signer.

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention relative à la prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales entre les commune et Morlaix Communauté,

Autorise le Maire à signer la convention relative à la prestation de service pour l'entretien des ouvrages d'eaux pluviales entre les commune et Morlaix Communauté,

Monsieur le Maire, avant de clore la séance demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des informations à donner.

Monsieur Nicolas BOTROS souhaite féliciter l'ensemble des commerçants adhérant à l'ACALE pour la mise en place du site marchand e-lokireg.

Enfin, Monsieur le maire tient à remercier l'implication exemplaire de l'ensemble des services communaux (administratif, technique, école et camping) pendant cette année impactée par la pandémie de COVID 19.